

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ne soyez pas nerveux, nous poserons de nouveaux nos questions s'il le faut.

Le sénateur BRUNT: Nous ne sommes pas des spécialistes.

M. STRONG: Et nous, nous ne sommes pas des professionnels en la matière.

Le financement d'un projet de ce genre se divise en deux grandes catégories: le capital de premier établissement, c'est-à-dire l'argent qu'il faut pour nous amener au point de comparaître devant vous aujourd'hui. Ce capital comporte des milliers de dollars et il faut dépenser beaucoup d'argent avant même de pouvoir comparaître devant l'Office national de l'énergie et ses homologues américains. Ce capital peut se chiffrer entre deux et cinq millions de dollars. Avant d'avoir atteint ce stade, rien ne nous assure que le projet envisagé se réalisera effectivement. C'est là du capital de spéculation. Ce genre de fonds provient, en fait, de notre compagnie. Notre compagnie ne se range pas parmi les plus importantes, mais si l'on étudie sa situation financière, on verra que nous sommes en mesure d'avancer un capital semblable.

Le PRÉSIDENT: Quand vous dites «nous», de qui parlez-vous?

M. STRONG: De la *Canadian Industrial Gas Limited*.

Le sénateur BRUNT: Vous dites que ce capital de spéculation oscille entre deux et cinq millions de dollars?

M. STRONG: C'est là une estimation.

Le sénateur BRUNT: Une estimation, dites-vous?

M. STRONG: Oui.

Le sénateur BRUNT: On estime que la *Canadian Industrial Gas* avancera ce capital?

M. STRONG: C'est ce qu'elle fait à l'heure actuelle. Bon nombre d'importantes compagnies y compris des maisons canadiennes indépendantes, sont venues nous voir lorsqu'elles ont appris que nous nous intéressions à ce projet et elles nous ont manifesté le désir de fournir une partie de ce capital de spéculation. Si nous voulons partager ce fardeau financier, nous pouvons le faire sans difficulté.

Le sénateur BRUNT: Êtes-vous d'avis que la *Canadian Industrial Gas Limited* peut avancer cette somme d'argent?

M. STRONG: Oui.

Le sénateur BRUNT: Si je ne m'abuse, son actif ne se chiffre qu'à trois millions et quart de dollars.

M. STRONG: Tout ce que je puis dire, c'est qu'à l'heure actuelle on estime que notre actif s'établit à environ douze millions de dollars, actif calculé d'après la valeur rentable de nos titres et les prix auxquels se vendent les propriétés identiques aux nôtres.

Le sénateur BRUNT: Mes renseignements sont donc erronés et je m'excuse d'avoir cité ce chiffre. Êtes-vous d'avis que la *Canadian Industrial Gas* peut, au besoin, avancer cinq millions de dollars?

M. STRONG: Oui, mais je dois dire qu'il est invraisemblable que dans le cas d'un projet d'une telle envergure, nous le fassions tout seuls. A l'heure actuelle, une autre compagnie très importante nous a offert de fournir la moitié du capital nécessaire.

Le sénateur BRUNT: Êtes-vous en mesure de nous fournir le nom de cette compagnie?

M. STRONG: Je préférerais, monsieur le sénateur, pour des motifs de concurrence, ne pas en divulguer le nom, mais...

Le sénateur HORNER: A mon avis, cela importe peu.